

PRINCIPALES DECISIONS

Conseils municipaux des 16 septembre et 15 décembre 2020

FORMATION PSC1 (= Prévention et Secours Civique niveau 1) :

Le conseil municipal décide d'organiser une formation à l'utilisation du défibrillateur communal (situé dans l'entrée de l'ancienne cure) qui sera ouverte au public et, pour les élus qui le souhaitent, de se former aux premiers secours en même temps que le personnel communal.

CRÉATION D'UN SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal décide de lancer la création d'un site internet qui présentera la commune et permettra la diffusion d'informations.

Il choisit comme prestataire l'association des maires ruraux qui a développé un outil appelé CAMPAGNOL. Les droits d'inscription sont de 220 euros annuels qui fournissent une arborescence modifiable sans limitation de contenu.

L'abonnement comprend : l'accès à la plate-forme de création et gestion du site, l'hébergement du site, un nom de domaine, des adresses de messagerie, une formation, un accompagnement et une assistance technique.

Caroline Vagnard est chargée de la mise en place du site.

COUPES À ASSEoir EN 2021 EN FORÊT COMMUNALE :

Le conseil municipal, à la demande de l'Office National des Forêts, décide de surseoir à la vente de la coupe de la parcelle L prévue en 2021 à une date ultérieure qui sera proposée par les services de l'ONF et approuve la vente des chablis des parcelles E et F à la société Mugnier-Pollet au prix de 8 euros le mètre cube.

ENTRETIEN DES ROUTES :

Un entretien de voirie va être réalisé avant l'hiver à partir de goudron projeté, le montant des travaux s'élève à 11 650.00 euros hors taxes.

POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE :

76 enfants ont fait leur rentrée au sein du regroupement pédagogique intercommunal répartis de la manière suivante : 28 en maternelle à Saint-Eustache dont 15 petits, 21 en CP-CE1 à La Chapelle Saint- Maurice, 27 en CE2-CM1-CM2 à Leschaux.

Joëlle SAVOY a été mise à disposition (financière) de l'association ADEL en remplacement de leur salariée (Catherine Derippe) pour l'accueil des enfants sur les temps périscolaires pendant la durée de son absence.

Delphine MASSET a été embauchée pour remplacer Joëlle SAVOY dans ses anciennes fonctions. (Le congé de Catherine Derippe ayant été prolongé jusqu'au mois de mai, et Delphine Masset ayant d'autres engagements à partir du 4 janvier, la mairie a recruté Lindsay Mugnier-Pollet à partir de cette date.)

Des travaux d'aménagement de l'école ont été effectués au cours de l'été par l'entreprise LR MENUISERIE.

Des parents d'élèves souhaiteraient participer à une réfection de la cour de l'école. Le conseil propose de créer un groupe de travail incluant des élus, l'institutrice, le personnel scolaire et les parents d'élèves volontaires.

LES ÉLUS REPRÉSENTENT LA COMMUNE AU GRAND ANNECY :

Jean-Pascal ALBRAN : Conseiller communautaire délégué aux gens du voyage, membre de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées), membre du SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy), membre du conseil d'exploitation de la régie pour la protection, l'aménagement et la gestion du Massif du Semnoz.

Annick VIRIOT : membre de la commission infrastructures et mobilités, membre de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Sébastien SAVOY : membre de la commission aménagement du territoire et habitat, membre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Marie-Pierre MAGNENAT : membre de la commission Finances et administration générale

Arthur PEROUSE : membre du conseil d'exploitation de la régie pour la protection, l'aménagement et la gestion du Massif du Semnoz

TRAVAUX MAIRIE :

La Région AURA propose une aide aux collectivités pour favoriser la relance des entreprises. Après discussion, le conseil décide, dans un premier temps, de faire changer les portes extérieures de la Mairie, des salles de réunions Cochette et Semnoz et de la salle dite des Mariages et dans un second temps de prendre attache auprès d'un architecte pour aménager le 1er étage en appartements.

DÉCLASSEMENT CHEMIN RURAL DE LA PIERRE :

Ce chemin rural n'est plus utilisé comme voie de passage ou de randonnées en raison d'une construction située sur ce chemin et récemment démolie. Les engins agricoles utilisent un chemin qui traverse la parcelle A 856 appartenant à Madame CATHELIN.

Le conseil municipal, après enquête publique, approuve l'aliénation du chemin rural de La Pierre.

Cette aliénation ne sera effective que si la parcelle B856 peut être acquise par la commune pour régulariser le tracé existant. Après acquisition de la parcelle, le Maire procédera à la vente de l'ancien chemin dit de la Pierre à Monsieur GRENOT, qui prendra en charge l'intégralité des frais.

ENTENTE INTERCOMMUNALE :

Une entente intercommunale a été créée en 2017 avec les 6 autres communes de l'ancienne communauté de communes de la Rive Gauche pour reprendre la gestion et l'entretien de biens non repris par le Grand Annecy dans le cadre de ses compétences.

Cette entente a lancé une étude pour l'agrandissement et la réfection du gymnase.

Le conseil doit se prononcer sur le projet et sur la création d'un syndicat intercommunal de gestion des biens administrés par l'entente.

Après avoir pris connaissance du projet et du budget prévisionnel, et après débat, le conseil décide de délibérer en janvier.